

Paris le 29 mars 2005

**Direction des  
personnels, de la  
modernisation et de  
l'administration**

**Service des personnels  
des services  
déconcentrés et des  
établissements publics**

**Sous direction des  
personnels ingénieurs,  
administratifs,  
techniques, ouvriers,  
sociaux, de santé, des  
bibliothèques et des  
musées**

Bureau  
des personnels ITARF

DPMA B5  
n° 177  
Affaire suivie par  
Martine Huguet-  
Karagulmez  
Téléphone  
01 55 55 01 44  
Fax  
01 01 55 55 01 46  
Mél.  
Martine.huguet-  
karagulmez@education.  
gouv.fr  
110 rue Grenelle  
75007 Paris 07 SP

Le ministre de la jeunesse, de l'éducation  
nationale et de la recherche

à

Mesdames et Messieurs  
Les Recteurs d'académie  
Chanceliers des universités

Mesdames et Messieurs  
Les Présidents et Directeurs  
d'établissements d'enseignement supérieur

S/c de Mesdames et Messieurs  
Les Recteurs d'académie  
Chanceliers des universités

Mesdames et Messieurs  
Les Présidents et Directeurs  
d'établissements publics à compétence nationale  
relevant de l'éducation nationale

**Objet : Liste d'aptitude d'accès au corps des techniciens de recherche et de formation, commission administrative paritaire nationale de juin 2005, (date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2006).**

Depuis la déconcentration de la gestion des personnels de catégorie C de la filière technique et le transfert de leurs dossiers informatiques et administratifs dans les académies, le bureau de gestion des personnels ITARF (DPMA B5) n'a plus les moyens de contrôler que les agents proposés pour l'accès au corps de technicien de recherche et de formation par liste d'aptitude remplissent bien les conditions pour être promus.

Afin d'obtenir des dossiers plus fiables, la procédure décrite ci-dessous est mise en place depuis 2004 :

**1/. A l'attention des établissements :**

Les établissements doivent se connecter au site de gestion des personnels ITARF :  
**MAIA.**

.../...



2 / 2

Le login et le mot de passe sont ceux utilisés pour les autres applications.

**A) : chemin d'accès :**

- <http://www.pleiade.education.fr/maia/index.html>
- *Personnels à gestion centralisée / ou personnels à gestion déconcentrée*
- *Listes d'aptitude - Tableaux d'avancement.*
- *LA : accès au corps de technicien de recherche et de formation.*
- *Saisie des candidatures et des propositions*

**B) : Saisie :**

- La liste des agents de l'établissement remplissant les conditions de promouvabilité et triée par ordre alphabétique est accessible.
- L'établissement saisit l'avis et le rang de classement pour les agents qu'il souhaite proposer.

Si un agent n'apparaît pas sur la liste, il convient de contacter le service gestionnaire des personnels ITRF : rectorat (ou administration centrale pour les agents de catégories C dont la gestion n'est pas déconcentrée) afin qu'il vérifie si cet agent remplit bien les conditions pour être promu et si tel est le cas, qu'il soit ajouté sur la liste.

**L'application sera ouverte à partir du 6 avril, jusqu'au 28 avril 2005.**

Cette procédure ne remet pas en cause l'envoi des dossiers de propositions au bureau DPMA B5 pour le 29 avril 2005 ainsi que cela est indiqué dans la circulaire de gestion du 4 février 2005.

**2/. A l'attention des services de gestion académiques :**

Vous devrez prendre contact avec votre correspondant informatique, afin qu'il procède à l'initialisation de la liste des agents promouvables dans le corps des techniciens de recherche et de formation.

**La remontée des fichiers vers l'administration centrale, devra se faire impérativement au plus tard le 29 avril.**

Je vous remercie par avance de respecter ce calendrier.

Pour le Ministre et par délégation,  
P/Le Directeur des personnels,  
de la modernisation et de l'administration  
P/La chef du service des personnels des services déconcentrés  
et des établissements publics, adjointe au directeur  
Pour le Chargé de la sous-direction des personnels ingénieurs,  
administratifs, techniques, ouvriers, sociaux,  
de santé, des bibliothèques et des musées  
La chef du Bureau DPMA B5

Michèle LUNEAU